

Mairie de Montagnole

2 place de la mairie
73000 Montagnole

A l'attention des parents d'élèves

ALSH Les kids du granier

04.74.72.27.17 / 06.42.41.86.58
alsh@mairie-montagnole.fr

Montagnole, le juin 2023

Nos références : JMV/MJB/MB

Objet : rentrée scolaire 2023/2024

Pièces jointes :

- Règlement intérieur de l'accueil de loisirs
- Fiche individuelle de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche d'inscription régulière périscolaire

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquentera l'école communale de Montagnole dès le 4 septembre 2023. Afin de préparer au mieux l'accueil des enfants, voici quelques rappels et points d'informations :

• **Horaires d'école :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 14h-16h30

• **Accueil périscolaire sur inscription :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	Accueil du matin	7h30-8h20
	Accueil du midi	12h-12h30
	Accueil du soir	16h30-18h30

• **Restaurant scolaire sur inscription :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h-13h50

• **Accueil mercredi et accueil extrascolaire (vacances) sur inscription :**

Journée :	7h30-18h
Matin :	7h30-12h
Après-midi :	13h-18h

CREATION OU MISE A JOUR DES DOSSIERS FAMILLES

Tous les enfants accueillis par l'accueil de loisirs périscolaire (garderie, cantine, mercredi) ou extrascolaire (vacances) doivent avoir un dossier individuel à jour pour des raisons évidentes de prise en charge en toute sécurité de chaque enfant.

Ainsi, dans le cas où vous seriez usager d'au moins un des services ci-dessus dès le 4 septembre 2023, nous vous demandons de bien vouloir transmettre à la responsable de l'accueil de loisirs Marianne BLONDEAU (via l'accueil de la mairie) dans les meilleurs délais et **au plus tard le vendredi 25 août 2023** les documents suivants :

- 1 fiche de renseignement remplie et signée ci-joint (1 par enfant),
- 1 fiche sanitaire de liaison remplie et signée ci-joint (1 par enfant) ;
Attention la fiche est recto-verso ;
- 1 attestation de responsabilité civile et individuelle accident corporel (1 par enfant) ;
- 1 attestation de quotient familial 2023 (1 par famille).

En pièces jointes vous trouverez un exemplaire de la fiche de renseignement et un exemplaire de la fiche sanitaire. Il vous appartient de faire le nombre de copie nécessaire en fonction du nombre d'enfant. Les documents sont individuels et doivent être fournis pour chaque enfant.

INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS

Les inscriptions aux différents accueils, via votre espace famille Eticket, ouvriront **le 15 août 2023**. Attention cependant, si le dossier d'inscription de votre enfant n'est pas en possession de l'accueil de loisirs et **complet** le jour de la rentrée scolaire, votre enfant, même inscrit, ne pourra pas être accueilli sur les services périscolaires. Ceci pour des raisons évidentes de sécurité.